



13 octobre 2021

Sécurité routière

Test d'une peinture photoluminescente entre Vouvry et Vionnaz

Le Service de la mobilité teste actuellement en première suisse une peinture photoluminescente sur le tronçon cyclable entre Vouvry et Vionnaz. Cette peinture qui capte la lumière en journée et la restitue dans l'obscurité permet d'accroître la sécurité grâce à une meilleure lisibilité du tracé, tout en évitant la mise en œuvre d'un système d'éclairage traditionnel coûteux et énergivore. Ce test permettra de sonder l'efficacité d'un tel marquage et, en cas d'intérêt, de débiter les démarches en vue de son homologation.

L'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien et pour les loisirs est en forte croissance depuis quelques années, si bien que le vélo (hors VTT) est aujourd'hui l'un des sports les plus pratiqués en Suisse. Pour garantir la sécurité ainsi que la bonne cohabitation entre les différents types d'usagers, le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) par son Service de la mobilité, explore des solutions innovantes en adéquation avec le Concept Cantonal de Mobilité 2040 (CCM2040).

A cet effet, en concertation avec l'Office fédéral des routes (OFROU), une phase de test d'une peinture photoluminescente a débuté le 11 octobre 2021 sur un tronçon (1 kilomètre) de piste cyclable hors localité et sans éclairage public situé entre Vouvry et Vionnaz. Cette peinture qui capte la lumière en journée pour ensuite la restituer dans l'obscurité s'applique de manière identique à celle utilisée habituellement pour les marquages routiers. Il suffit ensuite de quelques minutes, même à couvert en pleine forêt ou avec des conditions météorologiques difficiles (pluie, brouillard, etc.), pour charger la peinture jusqu'à une durée de luminosité de 10 heures. Dans le périmètre de la zone de test, différentes variantes seront exécutées en termes de couleurs et/ou de géométrie (largeur des marquages photoluminescents).

Les retombées positives attendues sont multiples. En effet, ce type de marquage agit comme un guide lumineux apportant une visibilité à plus de 80 mètres en début de nuit et d'environ 30 mètres en pleine nuit, bien au-delà des 8 mètres offerts par l'éclairage moyen d'un vélo. Ce marquage peut aussi servir de signal d'alerte pour des points singuliers telles que les chicanes, les intersections ou les rives dangereuses. Ces avantages sécuritaires viennent s'ajouter aux aspects financiers et environnementaux. En effet, si cette peinture simple et rapide à mettre en place est légèrement plus chère qu'une peinture traditionnelle, elle évite en revanche des aménagements d'éclairage publics coûteux et à fort impact sur l'environnement.

Cette phase de test, qui s'étalera sur un an, permettra de sonder l'efficacité d'un tel marquage en Suisse et, en cas d'issue positive, de débiter les démarches en vue de son homologation par les autorités compétentes.



Personne de contact

Sébastien Terrettaz, ingénieur au Service de la mobilité, 027 606 34 25